

Extrait du compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 15 juillet 2011

Présents : M Delcourt, Maire

Mme Fievet, MM Béghin, Doucy, Margez, adjoints

Mmes Barret, Guillaud, Top, MM Bernard, Delcroix, Loosveldt, conseillers.

Excusés : Mme Meurillon procuration à M Bernard, Mme Van Butsele procuration à M Delcroix, M Pade procuration à M Béghin

Secrétaire de séance : M Régis Doucy

Ordre du jour :

M le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande d'adhésions au SIDEN-SIAN

Accordé à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juin 2011

Celui-ci a été distribué toutes boîtes (Ptit bachinois N°112). Approuvé à l'unanimité.

2. Tarifs cantine, garderie et étude dirigée pour l'année scolaire 2011-2012

La commission scolaire et périscolaire, réunie le vendredi 8 juillet, propose les tarifs suivants :

- **cantine** : pour la rentrée 2011-2012, le prix du repas est fixé à 2,75 € (pour rappel, tarif rentrée 2010 = 2,70€). Les repas nous seront facturés 2,38 € par le fournisseur, il reste donc à la commune 0,37 €, pour assumer le complément de nourriture, pain et eau, les salaires du personnel et les frais des locaux.

- **garderie** : les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (selon la prescription de la Caisse d'Allocations Familiales, les tranches de quotient sont alignées sur les valeurs conseillées et prises en compte pour les activités jeunesse de la CCPP) soit :

Quotient familial	0 à 500 €	501 à 673 €	674 à 873€	874 à 1073 €	1074 à 1273 €	1274 € et +
La vacation	1,18 €	1,32 €	1,43€	1,54 €	1,60 €	1,63 €
Forfait à la semaine	7,08 €	7,92 €	8,58 €	9,24 €	9,60 €	9,78€

Le forfait à la semaine s'entend pour un accès quotidien, matin et soir à la garderie.

(Pour mémoire, en 2010, la vacation avec le quotient minimum était de 1,16 €, et avec le quotient 1274 elle était de 1,60 €).

Pour la facturation de l'étude, la commission souhaite garder le même taux que l'année passée soit 1 € par séance, étant précisé que le prix est facturé par semaine complète (4 €) quel que soit le nombre de jours de fréquentation.

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions de la commission.

3. Dotation pour fournitures et bourse scolaire pour la rentrée 2011-2012

La commission propose une revalorisation de 1,15% de la dotation pour fournitures scolaires, qui passe ainsi de 43,50 € à 44 € par élève scolarisé à Bachy.

- Il est proposé à titre de **bourse scolaire** pour les enfants en secondaire jusque la veille de leurs 16 ans (jour anniversaire), un montant de 40,00 € sur présentation d'un certificat de scolarité.

- La commission souhaite affecter un crédit de 2 500 € pour le groupe scolaire Jacques Brel, afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année scolaire. Rappel en 2010-2011, le Conseil a affecté 1200€ par école.

Nota : La commission scolaire doit encore valider le nombre de séances par classe à la piscine de Ronchin.

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions de la commission.

4. Subvention 2011 aux associations et autres personnes de droit privé

Bien que les recettes des impôts locaux sont stables, les cotisations au SDIS ont fortement augmentés et la Dotation d'Etat pour l'aide au fonctionnement a baissé, M le Maire propose une hausse du montant des subventions aux associations bachynoises de 2,5%. Il rappelle que les associations de Bachy bénéficient aussi d'aides matérielles (locaux...), prêt de la salle des fêtes, du stade avec vestiaires et de contributions en nature (impression de tracts, circulaires...).

Aînés de Bachy : 195 €, Amicale Laïque R. Rolland (suspendue, n'a plus d'activité pour l'instant), P'tits Mômes (suspendue, plus d'activité), les P'tits Poucets : 195 €, Union des Anciens Combattants : 195 €, UNC/AFN : 195 €, Cercle St Eloi : 195 €, Bois sans Soif : 195 €, Danse Bachynoise : 195 €, Boule Bachynoise : 195 €, Joyeux Bourleux : 195 €, Association Colombophile «l'Épervier» : 145 €, Club de Tennis : 195 €, Nature et Patrimoine : 195€ (activités à vérifier pour l'année future), Vivons Bachy : 195 €, association de musique Milasi : 195 €, tennis de table, 195 €, Festibachy : 195 € ; soit 3070 € au total.

Pour les associations des communes limitrophes de Bachy :

Harmonie l'Avenir de Bourghelles : 380 €, une demande sera formulée auprès de L'harmonie pour assurer un concert dans notre commune en 2012. Entente du Foot Mouchin/Bachy : 195 €. Pour l'entente du Foot, vu les prestations de la commune, entretien du terrain et des vestiaires, il n'est pas souhaité d'augmenter leur subvention cette année. M Margez nous fait part que leurs charges sont toujours plus lourdes pour organiser une saison de matchs (coût des arbitres et des équipements).

Pour les associations extérieures à Bachy, M le Maire propose : Société Historique de la Pévèle : 95€, Fondation de Pévèle : 95€, Association "Ludopital" : 95€, Réajis : 95 € (intervention annuelle auprès des élèves du primaire) ; soit un total de 380€.

L'École de musique d'Aix, pour sa prestation 2010-2011 de 31 interventions à l'école Dolto, nous demande une subvention de 810,65 €, soit 26,15 € de l'heure. Nous avons passé un accord pour 30 interventions. Un point sur le nombre de cours donnés sera effectué avec la Directrice de l'école Dolto.

Sont passées en revue les demandes de 6 associations caritatives. Le Conseil considère qu'il s'agit d'une participation volontaire et individuelle qui ne doit pas incomber à la collectivité.

Comme en 2010 il est proposé une aide pour l'installation de la ducasse de 70 euros par manège.

Le Conseil valide la proposition de M le Maire, à la majorité par 13 voix pour et une abstention.

5. SYMIDEME : rapport annuel 2010

Le rapport annuel 2010 du SYMIDEME est disponible en mairie. Celui-ci est validé à l'unanimité.

- **SUJET : Réforme des collectivités territoriales et des syndicats :**

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 35 de la Loi du 16 décembre 2010, M. le Préfet nous a proposé un projet de réforme de l'intercommunalité et des 189 syndicats du département. Nous devons nous prononcer avant le 9 août 2011 sur sa proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Nous sommes touchés par quatre projets : trois adhésions à des syndicats et la création d'un nouvel EPCI à 43 communes. Nos délibérations seront présentées à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui aura à statuer avant fin novembre. Celle-ci pourra proposer un nouveau schéma au Préfet, sous condition que les 2/3 de ses membres retiennent l'amendement demandé, sinon ce sera un nouvel EPCI à 43. Dans le cadre de cette réforme plusieurs délibérations sont à prendre :

6. SERMEP : syndicat d'électricité auquel nous adhérons

M le Maire propose de s'opposer à la proposition du Préfet qui est de fusionner tous les syndicats d'électricité de l'arrondissement de LILLE. Avec les autres communes adhérentes au SERMEP, nous proposons qu'il n'y ait plus de syndicat spécifique et que cela devienne une compétence supplémentaire du nouvel EPCI. La proposition de délibération présentée par M le Maire est votée à l'unanimité.

7. SIDEN-SIAN : syndicat de distribution et traitement des eaux

Un accord de principe à la proposition du Préfet sur le projet de fusion avec maintien du périmètre actuel d'intervention pour chacune des compétences exercées est préconisé. Il est demandé à M le Préfet de préciser les conséquences de fusion des EPCI en cas de retrait de communes. Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la délibération du comité syndical du 17/06/11 et décide de l'approuver afin de montrer son appui à l'avis exprimé par le comité SIDEN-SIAN.

8. SYMIDEME : syndicat de collecte et traitement des déchets.

Ce syndicat conserve son utilité, il regroupe 46 communes. Si une nouvelle intercommunalité devrait couvrir un périmètre similaire, il n'aurait plus besoin d'exister car cela pourrait devenir une compétence de la nouvelle intercommunalité afin de rationaliser les pôles de décisions.

Le contact pris avec les différentes communes ne s'oriente pas vers une intercommunalité de cette ampleur, ce qui confirme l'existence et l'utilité de ce syndicat. Pour nous, le SYMIDEME ne s'occupe que du traitement des déchets. La collecte est gérée par la CCPP. Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la délibération du comité syndical du 29/06/11 et décide de l'approuver afin de montrer son appui à l'avis exprimé par le SYMIDEME.

9. Création d'un nouvel EPCI N° 7 par fusion de 6 EPCI et de Pont à Marcq

L'ensemble du Conseil, en réunion de travail, s'est déjà prononcé pour le rejet de la proposition du Préfet pour la création d'un EPCI à 43 communes. Une majorité est favorable à une ouverture raisonnée et surtout pour un « mariage » volontaire des communes. La proposition du Préfet ne tient pas compte des compétences déjà exercées de chaque EPCI. Une généralisation de celles-ci pourrait avoir pour résultat la levée d'un nouvel impôt pour nos habitants ou le retour dans les communes de certaines compétences, ce qui est difficilement envisageable.

Le Projet de réforme des Collectivités Territoriales a pour but final de réaliser des économies au niveau des EPCI, de l'Etat et ainsi aider à la résorption des déficits publics. On ne peut qu'y adhérer mais il faut progresser par étape pour maîtriser les fusions. La suppression de nombreux syndicats et la diminution du nombre d'EPCI va permettre des économies de personnel, de réduire le nombre d'élus avec indemnités, de rationaliser les procédures administratives,...

M le Maire propose comme périmètre d'un nouvel EPCI, les 19 communes de la CCPP avec Pont à Marcq, celle-ci n'a pas d'autre choix, étant englobée au sein de la CCPP, avec un élargissement aux communes des EPCI « Cœur de Pévèle (Orchies, Beuvry) » et « Espace en Pévèle (Coutiches, Auchy-les-Orchies, Bouvignies, Nomain, Aix, Landas, Saméon), naturellement si elles le souhaitent. Ce nouvel ensemble de 29 communes aurait 66 489 Habitants et constitue une homogénéité de communes rurales avec Orchies, Templeuve et Cysoing comme pôle urbain, culturel, sportif, transport, commercial. Le tout dans un périmètre maîtrisé. Cet ensemble permettrait d'avoir une meilleure assise financière pour le projet du centre aquatique.

Les trois EPCI : Communauté de Communes du Carembault, Communauté de Communes du Sud-Pévélois, Communauté de Communes de la Haute-Deule, avec leurs 14 communes et 47257 Habitants ne souhaitent pas intégrer un EPCI de 113 746 habitants comme le propose le Préfet mais préfère s'associer.

Cette proposition de délibération est votée à l'unanimité.

10. PLU : révision simplifiée (bilan de la concertation et approbation)

Aucune remarque des personnes publiques consultées et organismes associés ne nous est parvenue. La Chambre d'agriculture a émis un courrier dans lequel elle donnait son accord.

Le commissaire-enquêteur nous a remis son rapport. Il a donné un avis favorable au projet tel que présenté.

Le public n'a déposé aucune remarque au registre et n'a émis aucun courrier pour cette révision du PLU. Il est proposé d'approuver cette révision telle qu'elle a été présentée en séance du 12 novembre 2010 et telle qu'elle a été mise en enquête publique. Ci-joint le tableau reprenant les découpages en différentes zones de la commune après validation de cette révision.

Intitulé de la zone		Superficie en hectares au PLU	Évolution en hectares	Superficie en hectares après modification	
<u>Zones urbaines mixtes</u>					
	UA	46,83	0,00	46,83	
	UB	26,48	0,00	26,48	
	UG	2,59	0,00	2,59	
	UH	0,33	0,00	0,33	
	UP	0,54	0,00	0,54	
	US	0,77	0,00	0,77	
	UZ	4,34	0,00	4,34	
Ensemble des zones urbaines		81,88		81,88	
<u>Zones naturelles à urbaniser</u>					
	1AU	2,33	0,00	2,33	
	2AU	8,48	0,00	8,48	
	1AUE	4,24	+ 0,58	4,82	
	2AUE	3,23	0	3,23	
Ensemble des zones à urbaniser		18,28	+ 0,58	18,86	
<u>Zone agricole</u>					
	A	500,12	- 0,58	499,54	
Ensemble des zones agricoles		500,12	- 0,58	499,54	
<u>Zones Naturelles</u>					
	N	37,25	0,00	37,25	
	NH	3,47	0,00	3,47	
Ensemble des zones naturelles		40,72	0	40,72	
Superficie totale de la commune		641	0	641	

Après avoir entendu en séance le rapport de M le Maire, le Conseil approuve la révision simplifiée du PLU à l'unanimité.

11. PLU : modification (bilan de la concertation et approbation)

Des personnes publiques consultées et organismes associés, nous avons eu un courrier de la DDTM, pour lequel M Delcourt s'est engagé à prendre en compte les remarques portant surtout sur la mise en forme de texte.

Le commissaire-enquêteur nous a remis son rapport. Il a donné un avis favorable au projet tel que présenté. Lors de l'enquête publique, le public a déposé 12 remarques au registre et émis 10 courriers. M le commissaire-enquêteur nous demande de statuer sur 7 sujets. Les autres remarques ne sont pas à prendre en compte pour différentes raisons émises dans son rapport qui est disponible en mairie et en préfecture pendant un an. A savoir que celles-ci ne sont pas directement liées à l'objet de la modification voté par le Conseil le 12 novembre 2010. La commission urbanisme s'est réunie le 23 juin 2011 pour les étudier. Elle propose d'en retenir trois. Ces trois propositions ont été proposées à DDTM, notre service conseil de la Préfecture.

Malgré l'application de l'article L123-10 de la Loi SRU et la jurisprudence du Conseil d'Etat qui permet de prendre en compte certaines modifications sous condition de ne pas remettre en cause l'économie générale du Projet, la DDTM n'approuve pas la prise en compte de deux remarques car elles remettent en cause le projet et déconseille de prendre en compte la dernière. Elle suggère de tout remettre à une prochaine modification du PLU.

Après renseignement auprès du service du contrôle de légalité de la Préfecture et afin de valider le travail du commissaire-enquêteur et de respecter l'enquête publique, M le Maire demande de prendre en compte l'une des remarques et de remettre ultérieurement à une prochaine modification du PLU toutes les autres. Celle-ci concerne la modification de l'article U06 du règlement pour la zone UB. Modification du retrait des constructions à 50m au lieu de 30m pour une égalité de traitement avec la zone UA qui elle est sans limite,

cela ne modifie pas la densité, ni l'emprise au sol et peut éviter les querelles de voisinage de plus en plus fréquentes.

M le maire demande d'approuver cette modification du PLU, telle que présentée en séance du 12 novembre 2010 et telle que mise à enquête publique en y ajoutant une demande du commissaire-enquêteur.

Après avoir entendu en séance le rapport de M le Maire, le Conseil approuve la modification du PLU à l'unanimité.

12. Plan de zonage de l'assainissement collectif (bilan de la concertation et approbation)

Aucune remarque des personnes publiques consultées et organismes associés ne nous a été adressée.

Le commissaire-enquêteur nous a remis son rapport. Il a donné un avis favorable au projet tel que présenté. Lors de l'enquête publique, il a été déposé trois remarques au registre et émis quatre courriers dont une pétition.

M le Maire regrette qu'aucun des signataires de cette pétition ne soit venu en mairie pour connaître les aspects techniques et explication de ce projet retenu par Noréade, auquel la CCPP a concédé sa compétence. Le commissaire enquêteur sollicite le Conseil pour entreprendre un débat avec la CCPP et Noréade pour obtenir une rallonge budgétaire afin de prolonger le réseau futur d'assainissement du N° 53 au N° 41 de la route nationale. Il trouve logique de commencer par les parties en aval et de finir par l'amont, c'est-à-dire du n° 53 au N° 41 (point haut). A ce jour Noréade n'a pas de budget pour une extension complète du réseau à toute la rue Nationale. Le budget de Noréade est à partager entre les 19 communes de la CCPP. Chaque année, pour la répartition du budget, il est procédé à une étude rue par rue, commune par commune en donnant priorité aux projets les plus rentables ou moins coûteux par logement raccordé, en tenant compte de l'aspect technique (éviter la mise en place de pompe de refoulement).

M le maire demande d'approuver ce plan de zonage, tel que le commissaire-enquêteur l'a validé. Il s'engage à continuer à militer pour étendre le réseau à tous les secteurs densifiés. Ce plan de zonage de l'assainissement collectif est approuvé à la majorité par 12 voix pour et 2 voix contre.

13. Projet de construction d'un parc de 6 éoliennes entre Camphin, Esplechin et Wannehain.

Notre avis est sollicité dans le cadre d'un permis d'environnement pour la création d'un parc de 6 éoliennes dans la plaine belge d'Esplechin entre Camphin et Wannehain, par la Direction des Permis et Autorisations de Mons en Belgique. M le maire propose d'adopter le même type de délibérations que les communes de Camphin et Wannehain et de donner un avis défavorable comme l'a fait à l'unanimité la CCPP par solidarité avec les habitants de ces communes. Le conseil, tout en n'étant pas contre les éoliennes, mais pas à proximité des maisons et en respectant les normes françaises d'implantation, donne un avis défavorable par 12 voix et 2 abstentions.

14. Création d'un poste occasionnel d'adjoint administratif territorial 2ème classe à temps non complet.

Notre agent d'accueil, actuellement en congé maternité, revient le 1er septembre 2011. Elle était précédemment embauchée en CAE-CUI. Ce qui n'est plus possible pour son retour. Aussi et pour faire face à un surcroît d'activité, M le maire propose de créer un poste d'agent occasionnel de 3 mois renouvelable 1 fois à temps non complet d'une durée de 30h hebdomadaire (IB 297 -IM 295).

Approuvé à l'unanimité.

15. Renouvellement ou création d'un poste en CUI-CAE pour l'aide à l'enseignante de la classe de grandes maternelles.

En 2010-2011, l'effectif de la grande maternelle était de 26 enfants. L'enseignante avait dans sa classe en permanence une aide chargée d'encadrer un enfant nécessitant un accompagnement. Nous avons à l'époque prolongé l'horaire de celle-ci pour être présente dans la classe toute la journée. Il y avait ainsi une présence adulte auprès des enfants lors d'éventuelles absence de l'enseignante accompagnant un enfant. Pour la rentrée 2011-2012, l'effectif de la classe passera à 32 enfants. Etant donné l'éloignement des deux classes de maternelle et dans l'attente de la mise en service des nouveaux locaux, il nous est demandé la création

d'un poste d'aide pour l'enseignante. M le Maire propose de demander à pole emploi de renouveler le CUI-CAE en cours (30 H /semaine), ou d'autoriser le recrutement d'un CUI-CAE (20 H / semaine) ou créer un poste d'emploi occasionnel à temps non complet pour cette mission avec une amplitude hebdomadaire de 20h (IB : 297 - IM : 295), et ce à compter du 05/09/2011. La commission scolaire et périscolaire, lors de sa réunion du vendredi 8 juillet, a donné un avis favorable.

Le conseil valide à l'unanimité la création du poste et autorise M le Maire à créer le type d'emploi le plus approprié au tableau des effectifs de la commune, en fonction des possibilités de recrutement actuelles.

16. Compte-rendu des délégations accordées à M le Maire (conseil municipal du 15 mai 2009)

Marché Public : Choix d'un bureau d'étude pour une aide à la Maîtrise d'ouvrage afin d'assurer la réfection de la rue J.B. Lebas.

17. Demande d'adhésions au SIDEN-SIAN

Notre accord est sollicité pour l'adhésion de la commune de BEAUMONT-INCHY (59) et NEUVILLE SAINT-VAAST (62) au Siden-Sian (Noréade), ceci sans incidence sur le prix de l'eau.

Approuvé à l'unanimité.

18. Compte-rendu des travaux des commissions.

18.1- Représentant au Pays Pévélois par M Delcourt (30 juin, 6 et 11 juillet)

- Bilan fête du Pays, A.G, étude pour les zones d'activité.

18.2-Représentant CCPP au Symidene par M Delcourt (29 juin)

- Compte-administratif 2010, réforme des collectivités, création d'un poste, négociations diverses.

18.3-Commission Scolaires et périscolaires par Mme Fievet (8 juillet)

- Bilan année 2010-2011 et préparation de la rentrée 2011.

19. Informations diverses

- Modification de la fiscalité de l'urbanisme : suppression de trois taxes (dont la Taxe Locale d'Equipement) remplacées par la taxe d'aménagement et création d'une taxe de sous-densité au 1^{er} mars 2012.

- Situation de nos finances : nous sommes dans l'attente du versement de 414 000€ de différents organismes : solde des subventions, FCTVA.

- Avancement pour la commercialisation du Parc d'Activités du « Pont d'Or » : à la demande de la préfecture des pré-fouilles archéologiques devront être effectuées avant la commercialisation de la zone.

- Conseil des écoles : rentrée scolaire, nouveaux enseignants. Nous sommes toujours dans l'attente de la nomination du Directeur pour la rentrée.

- Agrandissement de la garderie. En fin d'année scolaire, lorsque l'étude fut arrêtée, on a atteint des pics de fréquentation. Si cela devait perdurer, il faudrait envisager un agrandissement de la nouvelle garderie. Une évaluation a été faite : 20 000 € pour 20m2 supplémentaires.

- Portes et cloisons aux toilettes : Il est prévu de réaménager les nouvelles toilettes du restaurant scolaire.

- Activités à la médiathèque.

- Conseils communautaires : 2 assemblées ont eu lieu.

- 3 septembre après-midi : Beau vélo de Ravel organisé par une association belge. Partant de Rumes puis Mouchin, cette manifestation touristique de cyclotouristes devrait voir passer plus de 3000 cyclos avec une halte à la ferme du Pont, rue de la Fraternité.

- 17 et 18 septembre (journées du patrimoine) : reconstitution d'un intérieur d'habitat des années 1900 au foyer rural.

- Elagage des arbres et haies sur la voie publique : modification de la Loi. La commune peut faire couper haies, arbustes gênants le long des voies et chemins communaux aux frais des propriétaires.

- Couverture du chapiteau.

Clôture de la séance à 23h45